

PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT DE REACTION AU FEU D'UN MATERIAU

Selon l'arrêté du 21 novembre 2002 modifié relatif à la réaction au feu
des produits de construction et d'aménagement
Laboratoire pilote agréé du Ministère de l'Intérieur (arrêté du 05/02/59 modifié)

N° RA16-0033

Valable 5 ans à compter du 03 mars 2016

Matériau présenté par : ARTIMO TEXTILES BV
de Meeten 53
4706 NK ROSENDAAL
PAYS-BAS

Marque commerciale : INCA
IBAR

Description sommaire : Tissus unis à base de fibres 100 % polyester FR
ignifugées dans la masse en fabrication.
Masses surfaciques nominales : 235 à 265 g/m².
Epaisseurs mesurées : environ 0,50 à 0,60 mm.
Coloris et décors : divers.

Nature de l'essai : Essai au brûleur électrique
Essais complémentaires pour matériaux fusibles

Classement :

M1

Durabilité du classement (Annexe 2 – Paragraphe 5) : Non limitée a priori.
compte tenu des critères résultant des essais décrits dans le rapport d'essais N° RA16-0033 annexé.

Ce procès verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue donc pas une certification de produits au sens des articles L 115-27 à L 115-33 et R 115-1 à R 115-3 du code de la consommation.

Champs-sur-Marne, le 03 mars 2016

Le Technicien
Responsable de l'essai



Olivier BRAULT

Le Chef du Laboratoire
Réaction au Feu



Nicolas ROURE

Sont seules autorisées les reproductions intégrales du présent procès-verbal de classement ou de l'ensemble procès-verbal de classement et rapport d'essais annexé.

CENTRE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DU BATIMENT

SIÈGE SOCIAL > 84 AVENUE JEAN JAURÈS | CHAMPS-SUR-MARNE | 77447 MARNE-LA-VALLÉE CEDEX 2

TÉL. (33) 01 64 68 84 12 | FAX. (33) 01 64 68 84 79 | www.cstb.fr

MARNE-LA-VALLÉE | PARIS | GRENOBLE | NANTES | SOPHIA-ANTIPOLIS